

Cheseaux, le 23 janvier 2017

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS No 09/2017

Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au Collège Derrière-la-Ville pour accueillir deux salles de classe
--

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 – Contexte et besoins

Suite à l'introduction de la loi scolaire sur l'enseignement obligatoire (LEO) le 1er août 2013, les élèves de 9,10 et 11^{ème} sont répartis entre les deux voies, pré-gymnasiale ou générale. Chacune des voies propose des disciplines à option et, de plus, les élèves de voie générale suivent des cours à deux niveaux dans certaines disciplines (français, mathématiques et allemand). De plus, depuis 2013, les élèves orientés en VP ne sont plus scolarisés à Prilly, ce qui représente environ 60 élèves supplémentaires (3 classes) entre les 3 années scolaires.

Cette répartition des élèves nécessite un surcroît de locaux devant être mis à disposition.

Pour faire face à ces besoins supplémentaires, il a déjà été nécessaire d'installer la salle de musique dans un pavillon provisoire en 2015, ce qui a permis de libérer 2 salles de classe pour des cours. En 2016, la bibliothèque a été déplacée dans le pavillon de l'ancienne Galipette afin d'ouvrir une salle de classe supplémentaire ainsi qu'une petite salle de dégagement.

La construction d'un nouveau collège pour 2019 était en réflexion, mais les procédures d'adoption des PPA en cours ont pris le retard que nous connaissons. Les élèves supplémentaires arriveront donc plus tard que prévu (aux alentours de 2021-2023).

La direction nous a toutefois rendus attentifs au fait qu'il devient très compliqué de jongler entre les locaux et les horaires. Pour la rentrée 2017, il faudra 23 salles de classe à DLV et il n'y en a que 22. Une deuxième salle supplémentaire serait également bienvenue afin d'avoir un peu plus de possibilités dans l'élaboration des horaires.

Par la suite, les prévisions montrent que le nombre d'élèves tendra à se stabiliser. Le manque d'une à deux salles de classe est évident, mais ne saurait justifier d'avancer la construction du nouveau collège. Il a donc été décidé de répondre à ce besoin par l'installation de modules provisoires.

2. Choix des modules

La municipalité a procédé à un appel d'offre auprès de fournisseurs de modules préfabriqués. Les options location/achat d'occasion/achat de locaux neufs ont été étudiées.

Sur une durée d'utilisation de 3 ans ou plus, la location revient plus cher que l'achat. Les locaux devant répondre à des normes d'isolation de plus en plus strictes, l'achat d'occasion n'a pas non plus été retenu.

Le bâtiment sur 2 étages sera composé de 2 salles de classe (d'environ 56 m2 chacune), de 2 vestiaires (environ 14 m2 chacun) et d'un escalier extérieur. Cette disposition sur 2 étages permettra de conserver un maximum de surface de préau. Le chauffage sera fourni par un système de pompes à chaleur.

Le site retenu pour cette installation est la place à l'angle entre la route de Morrens et le chemin de Derrière-la-Ville, à côté du bâtiment scolaire DLV 1 (voir annexe).

La commune sera propriétaire du bâtiment et le remettra en location à la Chamberonne tant que les locaux seront utilisés par l'école. Par la suite, ces modules pourront soit servir à une autre utilisation communale, soit être revendus.

3 – Coût de l'opération TTC

Modules, y compris transport et montage	Fr. 149'472.--
Pompe à chaleur, y compris montage	Fr. 15'692.--
Raccordement électrique	Fr. 4'422.--
Honoraires et frais	Fr. 9'046.--
Divers et imprévus	Fr. 11'368.--
Montant Total	Fr. 190'000.— =====

4 - Conclusion

La Municipalité estime que, compte tenu du manque de locaux constaté par la Direction des écoles, et en attendant la construction future d'un nouveau bâtiment scolaire, il est impératif de pouvoir doter l'établissement de la Chamberonne de ce module externe permettant d'accueillir 2 salles de classe supplémentaires.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 190'000.--** pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au collège Derrière-la-Ville, pour accueillir deux salles de classes. et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 09/2017 du 23 janvier 2017
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 190'000.--** pour l'acquisition et l'installation de modules externes provisoires au collège Derrière-la-Ville, pour accueillir deux salles de classes.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2018
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

DECHARGE

la commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 janvier 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : Plan



Illustration . Implantation du pavillon pour classes provisoires
Echelle 1 : 500



Commune de Cheseaux, le 26.01.2017